

PROCES VERBAL SEANCE DU 21 MARS 2013

Conseillers en exercice : 14 - Conseillers présents : 8 - Conseillers votants : 11

Absents excusés : Mme Danièle GARIBAL (procuration à M. Alex MORFOISE), Mme Pascaline MASSANES (procuration à Mme Géraldine RIGO), Mme Stéphanie CAJARC, M. AMIGUES Gérard (procuration à Mme Simone DAUDE), Mme Coline JOUBERT, M. Maxence RAYMOND

Absents non excusés : néant

Secrétaire de séance : Jean-Noël WILLANUEVA

La séance est ouverte. Monsieur Le Maire précise que cette réunion se tient en session extraordinaire compte-tenu des contraintes bancaires en matière de délais associées à la disponibilité de chacun d'entre vous qui concourent à ce que cette réunion n'est possible que ce jour et à cette heure-là.

Emprunt d'équilibre :

Les services de la trésorerie nous ont alertés à propos de l'encours en caisse pour notre collectivité en ce début d'année.

En effet, depuis plusieurs années, la commune n'a contracté aucun emprunt du fait qu'aucune opération d'investissement suffisamment importante ne l'y a contrainte et nous avons pu faire face grâce aux recettes générales.

En cette période de l'année ou nous sommes en attente d'encaisser de nouvelles recettes, notre fond de roulement s'épuise, ce qui est normal.

Pour reconstituer le fonds de roulement utilisé et pouvoir ainsi faire face aux dépenses obligatoires ainsi qu'aux dépenses engagées en investissement (restes à réaliser), nous devons emprunter le montant initialement prévu lors de l'élaboration du BP 2012, à savoir 108 744 €.

Trois organismes ont été contactés, la société générale qui nous a répondu ne pas être intéressée, la Banque Populaire qui n'a pas répondu et le Crédit Agricole qui nous fait une proposition :

110 000 € sur 15 ans à taux fixe

 Périodicité annuelle, taux 4.20%

 Périodicité semestrielle, taux 4.16%

 Périodicité trimestrielle, taux 4.14%

 Périodicité mensuelle, taux 4.12%.

Vote pour contracter un emprunt d'un montant de

110 000 € auprès de la banque Crédit Agricole, périodicité mensuelle

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1 (M. Alex MORFOISE)

POUR : 10

DECISION : Adopté à la majorité

Tarifs d'utilisation du photocopieur de la mairie :

Monsieur le maire rappelle les tarifs et conditions d'utilisation mis en place au 01/08/2011, à savoir :

* Photocopie Noir et Blanc pour les associations dont le siège se trouve sur la commune de Limogne ou œuvrant pour Limogne : Causse Sud, Chantier Voix, Ecole de musique inter cantonale Cajarc Limogne Lot-Célé, Les Voix du Caméléon et Soâ Toâ à ce jour : 0,03 €

* Photocopie Couleur pour les associations dont le siège se trouve sur la commune de Limogne ou œuvrant pour Limogne : Causse Sud, Chantier Voix, Ecole de musique inter cantonale Cajarc Limogne Lot-Célé, Les Voix du Caméléon et Soâ Toâ à ce jour : 0,30 €

* Photocopie Noir et Blanc pour les particuliers : 0,30 €

* Photocopie Couleur format A4 pour les particuliers : 0,75 €

* Photocopie Couleur format A3 pour les particuliers : 1,50 €

Il semblerait judicieux de différencier le tarif selon le format.

<u>Propositions</u>	<u>Associations</u>	<u>Public</u>
A4 noir et blanc	0.03 €	0.15 €
A4 couleur	0.15 €	0.75 €
A3 noir et blanc	0.06 €	0.30 €
A3 couleur	0.30 €	1.50 €

Vote nouveaux tarifs :
[tels que ci-dessus](#)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

POUR : 11

DECISION : Adopté à l'unanimité

Compte-rendu de réunions

Néant

Questions et informations diverses

1° Compte rendu des actions engagées dans le cadre des délégations :

DIA examinées par la commission urbanisme depuis le 20 février 2013 :

- vente parcelle AS 138 Avenue de Cahors appartenant à Mme Jacqueline Veyleau.
Acquisition par SCI Paigaz.

La séance est levée à 14h30.

Le Maire, Francis Mercadier